

La Région de la Méditerranée orientale est confrontée à une charge croissante de maladies à transmission vectorielle. Les progrès réalisés dans la lutte contre ces maladies et le renforcement de l'accès universel aux interventions de lutte antipaludique semblent compromis à cause du nombre restreint d'interventions de lutte antipaludique, qui dépendent essentiellement de l'utilisation de pesticides. À cause du manque de nouveaux pesticides en cours d'élaboration et de la résistance accrue des vecteurs, l'utilisation judicieuse des pesticides existants est nécessaire afin de préserver leur valeur pour la santé publique. Parallèlement, il est important de réduire les risques pour l'homme et l'environnement par une utilisation appropriée de ces pesticides et le respect des règles de sécurité.

Une enquête mondiale de l'OMS, menée en 2010 dans les pays où les principales maladies à transmission vectorielle sont endémiques ou présentent une menace, a permis d'évaluer les pratiques d'homologation et de gestion des pesticides utilisés en santé publique. L'étude a conclu que les capacités nationales de gestion des pesticides utilisés en santé publique pendant toute la durée de leur cycle de vie étaient insuffisantes dans la plupart des pays. Ce problème est encore aggravé lorsque des capacités suffisantes n'ont pas été mises en place au sein de systèmes de santé décentralisés. L'enquête a également mis en exergue la faiblesse alarmante des capacités d'élimination des conteneurs et des déchets de pesticides en toute sécurité, ainsi que les capacités limitées en matière de contrôle de qualité des pesticides et d'application des réglementations relatives aux pesticides, et de suivi de l'exposition aux pesticides.

En mai 2010, la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a recommandé la mise en place ou le renforcement des capacités des États Membres de l'OMS en matière de réglementation des pesticides pendant toute la durée de leur cycle de vie. L'OMS s'est pleinement engagée à œuvrer en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour la gestion rationnelle de ces substances chimiques.

En octobre 2011, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC58/R.10 sur la gestion des pesticides utilisés en santé publique et charge croissante des maladies à transmission vectorielle, qui est la preuve de l'engagement des États Membres à renforcer leurs capacités pour une gestion rationnelle des pesticides utilisés en santé publique, et à garantir la prise en compte de la gestion de ces substances chimiques dans leurs politiques de santé ainsi que dans d'autres politiques pertinentes.

Liens connexes

[Résolution EM/RC58/R.10](#) (en anglais)

Tuesday 7th of May 2024 02:32:15 AM